

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
9e séance
tenue le
mercredi 19 octobre 1994
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 9e SÉANCE

Président : M. CISSÉ (Sénégal)

SOMMAIRE

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.3/49/SR.9
11 novembre 1994

ORIGINAL : FRANÇAIS

94-81723 (F)
9481723

/...

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE (A/49/24 et Add.1, A/49/213, A/49/434, A/49/435, A/49/204-E/1994/90, A/49/205-E/1994/91, A/49/287, A/49/294, A/49/307-S/1994/958, A/49/381, A/49/422, A/49/462 et Corr.1)

1. Le Président invite les membres de la Commission à commencer l'examen du point 95 de l'ordre du jour et appelle leur attention sur les documents établis au titre de ce point, plus particulièrement le document A/49/435 contenant en annexe le projet de plan d'action destiné à promouvoir le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, qui est soumis à l'Assemblée générale pour suite à donner.

2. M. Baudot (Directeur de la Division des politiques sociales et du développement social du Département de la coordination des politiques et du développement durable et Coordonnateur du Sommet mondial pour le développement social) présente le point 95 de l'ordre du jour.

3. Il souligne que les problèmes sociaux n'ont jamais autant retenu l'attention de la communauté internationale. Dans un monde en mutation rapide, organiser la société dans l'intérêt du bien commun et du développement de l'individu est un objectif qui tend à s'inscrire au rang des priorités. La Troisième Commission ne peut que se féliciter de ce progrès auquel elle a largement contribué. En même temps, elle ne manquera pas de constater que ce regain d'intérêt tient précisément à l'apparition de nombreuses tendances négatives. En effet, si de nombreux pays progressent dans différents domaines, trop nombreux encore sont ceux où la vie demeure précaire et sans espoir. Une régression est même souvent constatée, avec son lot de phénomènes déplorables, tels que la violence et la criminalité, et un malaise social est largement perçu.

4. Pour faire face à cette situation, l'Assemblée générale a décidé de convoquer un Sommet mondial pour le développement social au niveau des chefs d'État et de gouvernement, qui se tiendra au début de 1995, à Copenhague, sur l'invitation du Gouvernement danois. Le Comité préparatoire du Sommet a déjà tenu une session d'organisation et deux sessions de fond, dont les comptes rendus sont présentés à la Commission. L'élaboration du projet de déclaration et du projet de programme d'action qui seront adoptés au Sommet feront prochainement l'objet de consultations officielles.

5. M. Baudot rappelle la Déclaration sur le progrès dans le domaine social et le développement élaborée par la Troisième Commission et adoptée par l'Assemblée générale en 1969. Si, à certains égards, ce texte paraît dépassé, il reste sur le fond parfaitement d'actualité. Puissent les conclusions de Copenhague être aussi durables! Il faut notamment que le Sommet suscite l'intérêt du plus grand nombre possible de citoyens dans tous les pays ainsi que celui des organisations et des associations qui les représentent. Il est encourageant que près de 500 ONG aient manifesté le souhait de participer au Sommet.

6. Pour illustrer le rôle du mouvement coopératif, M. Baudot appelle l'attention sur le document A/49/213 concernant le "Statut et rôle des coopératives au regard des nouvelles tendances économiques et sociales", en particulier sur le paragraphe 55 consacré à l'expansion de l'emploi productif, à la réduction de la pauvreté et au renforcement de l'intégration sociale.

7. Se référant à la question de la jeunesse, il évoque le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, qui sera célébré en 1995 et qui donnera lieu à diverses manifestations, dont une séance plénière spéciale de l'Assemblée générale. Les gouvernements sont invités à envisager d'envoyer à cette réunion des délégations de leurs ministères ou départements responsables de la jeunesse. Des représentants des organisations non gouvernementales de jeunes devraient également y participer. La séance plénière étant prévue pour le mois de novembre, la Troisième Commission aura l'occasion de revoir une dernière fois le projet de programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà avant son adoption par l'Assemblée générale.

8. M. Baudot retrace la genèse de ce projet. Le texte élaboré par la Commission du développement social à sa dernière session en 1993 a été communiqué pour observations aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées ainsi qu'aux organes compétents du système des Nations Unies. Il sera révisé sur la base des commentaires reçus et soumis à la Troisième Commission par la Commission du développement social, qui tiendra sa prochaine session à New York en avril 1995, et des décisions prises par les grandes conférences des Nations Unies, notamment la Conférence du Caire sur la population et le Sommet mondial pour le développement social. Le rapport du Secrétaire général paru sous la cote A/49/434 donne d'amples informations sur la question.

9. En ce qui concerne les handicapés, plusieurs faits notables ont marqué les 12 mois écoulés. Les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés, adoptées par l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session, ont été traduites dans les langues officielles de l'Organisation ainsi que dans plusieurs autres et largement diffusées.

10. Une conférence internationale qui a rassemblé quelque 700 personnes en Islande, en juin 1994, sur le thème "Au-delà de la normalisation - Vers une société pour tous" a adopté la Déclaration de Reykjavik qui appuie ces règles. À la section IV desdites règles, intitulée "Mécanisme de suivi", il est stipulé que l'application des Règles sera évaluée lors des sessions de la Commission du développement social et, plus loin, qu'un rapporteur spécial sera désigné pour trois ans pour suivre la question. M. Baudot informe la Commission que M. Lindqvist a accepté l'invitation du Secrétaire général à assurer les fonctions de rapporteur spécial. M. Lindqvist, ancien ministre et actuellement membre du parlement de son pays, possède une grande expérience en matière de défense des droits des personnes handicapées. Il peut compter sur les encouragements et l'appui du Secrétariat. Celui-ci fait d'ailleurs le nécessaire pour que M. Lindqvist puisse être présent à New York pour participer à la fin du débat de la Commission sur le point 95 de l'ordre du jour.

11. M. Baudot précise que les travaux du Rapporteur spécial seront financés en partie à l'aide du budget ordinaire de l'Organisation, mais essentiellement au moyen de ressources extrabudgétaires. Il remercie les pays qui ont versé des contributions volontaires à cette fin et ceux qui ont manifesté leur intention de le faire. Il espère que de nombreux autres seront en mesure de contribuer financièrement ou matériellement au travail du Rapporteur spécial. Il convient de remercier le Gouvernement suédois de son appui matériel, technique, logistique et autre.

12. M. Baudot informe la Commission que le groupe d'experts composé en majorité d'ONG d'handicapés, qui, en application d'une disposition des Règles, sera chargé de conseiller le Rapporteur spécial, est en train d'être constitué.

13. En conclusion, il renvoie au projet de plan d'action intitulé "Vers une société pour tous : stratégie à long terme pour la mise en oeuvre du programme d'action mondial concernant les personnes handicapées d'ici à l'an 2000 et au-delà" publié en annexe au rapport du Secrétaire général A/49/435. La Stratégie offre un cadre de collaboration pour la mise en oeuvre du programme d'action mondial et l'application des Règles. Elle englobe les mesures nationales, régionales et mondiales dont le succès et l'applicabilité se sont confirmés durant la Décennie. On y considère que les plans nationaux à long terme sont "le moteur" de la Stratégie. On y propose des éléments à inclure dans les plans nationaux, étant entendu toutefois qu'il faudra les adapter aux besoins, ressources et aspirations des pays. L'idée maîtresse de la Stratégie est la notion de "société pour tous". Cette stratégie reste fondée sur les trois thèmes du programme d'action mondial : prévention des incapacités, réadaptation et égalisation des chances des personnes handicapées. Elle est le fruit de nombreuses consultations tenues avec les gouvernements, dans le cadre de la Commission du développement social et du Conseil économique et social, avec les institutions spécialisées grâce au dispositif interinstitutions, et avec les ONG, lors de la réunion du Groupe d'experts tenue à Vancouver en avril 1992. Il y a lieu d'espérer que la Troisième Commission recommandera l'adoption de la Stratégie.

14. M. LAMAMRA (Algérie) prend la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il rappelle que la promotion de la valeur et de la dignité de la personne humaine et l'amélioration des conditions de vie de tous les êtres humains, autrement dit la finalité sociale consacrée par la Charte des Nations Unies et les instruments pertinents en matière de droits de l'homme, s'imposent à tous comme une haute priorité. Or, dès que l'on place la personne humaine au centre de tous les efforts de développement, il est évident que ceux-ci ne peuvent se limiter aux frontières nationales, car il est illusoire d'escompter l'existence durable d'îlots de bien-être dans des océans de misère. L'indignité faite à la personne humaine quelque part frappe indistinctement toutes les personnes humaines. Cela est particulièrement vrai dans un monde placé sous le signe de la globalisation, un monde où la généralisation de l'exigence de performance et de productivité économiques compromet la réalisation de l'objectif de justice sociale, surtout lorsqu'il y a récession et application de programmes d'ajustement structurel, enfin, un monde où, du fait de la distribution imparfaite du revenu national entre les différentes couches sociales, il y a du Sud dans le Nord et du Nord dans le Sud.

15. Cependant, c'est incontestablement dans l'hémisphère Sud que les phénomènes de la pauvreté, du chômage et de la désintégration sociale revêtent un caractère structurel et sont organiquement liés au sous-développement économique. Le règlement de ces problèmes dépasse de loin les capacités et les ressources que chaque pays du tiers monde pourrait y consacrer. Il faut donc que les pays en développement soient assurés d'une coopération internationale massive et efficace pour leur permettre d'assumer leur part de responsabilités à l'égard de leur propre peuple et donc de l'ensemble du genre humain.

16. La Déclaration et le Programme d'action qui seront le fruit du premier Sommet mondial pour le développement social doivent viser cet objectif primordial, tout en ménageant des étapes dans la marche soutenue de la communauté internationale vers sa réalisation. À cet égard, il est nécessaire, en signe d'un nouvel état d'esprit et d'un renouveau de la coopération internationale pour le développement, d'obtenir un consensus sur les mesures suivantes : intégrer dans les programmes d'ajustement structurel des normes impératives, à l'effet de ne pas réduire les ressources budgétaires affectées à la satisfaction de besoins sociaux incompressibles et incontournables; éponger la dette publique des pays africains et des pays les moins avancés et réduire celle des autres pays en développement, avec le clair engagement pour tous les pays bénéficiaires d'investir les ressources libérées dans le développement social; réduire la dette multilatérale au profit des pays en développement, selon des modalités telles que celles qui ont été envisagées récemment à Madrid; allouer des droits de tirages spéciaux du FMI aux pays en développement pour le financement de projets de développement social; confirmer l'objectif de 0,7 % du PNB des pays de l'OCDE à allouer à l'aide publique au développement, avec obligation pour chaque gouvernement concerné de se fixer un échéancier en fonction de ses possibilités et de ses contraintes; renforcer et accroître le financement des activités opérationnelles des Nations Unies et des institutions spécialisées dans le domaine du développement social; prendre l'engagement de dégager des ressources nouvelles et supplémentaires au bénéfice du développement social dans le monde.

17. Le représentant de l'Algérie rappelle que ces mesures concrètes de coopération internationale doivent se greffer harmonieusement sur des efforts nationaux quantifiables.

18. Il souligne que le Sommet mondial pour le développement social est une échéance éminemment politique dont la portée doit être historique. Il doit être l'occasion de rompre avec les schémas improductifs du passé et de projeter une vision généreuse de l'avenir solidaire de l'espèce humaine. Il ne s'agit pas de laisser des concepts intrinsèquement positifs, tels que ceux de "développement humain durable" et de "sécurité humaine", alimenter des controverses stériles. Il faut au contraire faire faire à l'humanité un saut qualitatif, qui la préparera à entrer dans le prochain millénaire avec la certitude d'un destin meilleur.

19. M. FITSCHEN (Allemagne), prenant la parole au nom de l'Union européenne et de l'Autriche, dit que le Sommet mondial pour le développement social, qui aura lieu à Copenhague en 1995, et l'Agenda pour le développement, qui est en cours d'élaboration, s'inscrivent en fait dans le droit fil de la Déclaration sur le progrès et le développement (dans le domaine social) adoptée par les

Nations Unies il y a vingt-cinq ans. Le fait que la Déclaration considère les droits de l'homme comme un élément intrinsèque et fondamental du développement social explique en partie pourquoi, un quart de siècle plus tard, celle-ci n'a rien perdu de son importance. Cette déclaration reconnaît la responsabilité première de chaque pays d'assurer le progrès social et le bien-être de sa population ainsi que celle de la communauté internationale de se pencher sur ces questions d'intérêt commun. C'est pourquoi l'Union européenne estime que la Déclaration constitue un texte de référence précieux pour les travaux du Sommet.

20. En ce qui concerne les handicapés, l'Union européenne et l'Autriche rappellent que la réalisation la plus marquante à cet égard a été l'élaboration, par la Commission du développement social, des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés que l'Assemblée générale a adoptées à sa quarante-huitième session. Ces règles insistent moins sur l'incapacité des handicapés que sur leur capacité de participer pleinement à la vie de la société et elles soulignent la nécessité, pour ces mêmes sociétés, de s'adapter aux besoins des handicapés et non l'inverse; il faut espérer que le Rapporteur spécial de la Commission du développement social chargé de la question contribuera à favoriser l'application et le suivi de ces règles.

21. Comme l'ont fait remarquer les participants à la Conférence internationale sur la population et le développement, il reste encore beaucoup à faire, notamment dans les domaines de la prévention, de la réadaptation et de la participation, pour assurer l'égalité des chances des handicapés. C'est pourquoi, l'Union européenne tient à ce que cette question reçoive une attention particulière lors du Sommet mondial pour le développement social.

22. En ce qui concerne les politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes, le représentant de l'Allemagne fait observer que les objectifs de l'Année internationale de la jeunesse n'ont rien perdu de leur actualité au moment où la communauté internationale s'apprête à célébrer le dixième anniversaire de l'Année internationale, en 1995. L'Union européenne et l'Autriche ont pris note avec intérêt du rapport du Secrétaire général sur le projet de programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (A/49/434). Ce texte souligne, comme il se doit, l'importance que revêtent pour les jeunes l'enseignement et la formation, l'emploi, l'éducation et la prévention de l'abus des drogues. La Commission du développement social doit mettre au point à sa trente-quatrième session, en 1995, la version définitive de ce texte, qui est attendu avec intérêt.

23. Rappelant que bon nombre des questions sociales abordées par la Commission revêtent une importance particulière pour les jeunes et que ceux-ci ont le sentiment de pouvoir contribuer à la solution des problèmes, notamment dans des domaines tels que la protection de l'environnement et la coopération internationale pour le développement, le représentant de l'Allemagne fait observer que le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse en 1995 sera une occasion unique d'encourager la participation des jeunes et de renouveler l'engagement des États Membres de l'Organisation des Nations Unies en faveur de ces derniers en adoptant le programme d'action. Il recommande également l'organisation de consultations avec les jeunes et la mise en place

d'arrangements afin de permettre à des représentants des jeunes de participer aux travaux de la Commission du développement social et à ceux de l'Assemblée générale.

24. M. LAMPTEY (Ghana) dit que son pays appuie résolument la décision de tenir un Sommet mondial pour le développement social pour faire avancer la cause du progrès social, celui-ci n'ayant jusqu'à présent été considéré que comme un sous-produit de la croissance économique. C'est pourquoi le Ghana a participé pleinement et activement aux activités préparatoires portant sur l'examen des questions prioritaires qui seront abordées lors du Sommet. Il se félicite du consensus croissant qui se fait jour autour d'une conception intégrée du développement qui donne la primauté au développement social et humain. Le Sommet devrait être l'occasion de favoriser une compréhension mutuelle qui facilite l'élaboration d'une charte du progrès social.

25. Au Ghana, comme partout ailleurs, en dépit des programmes de sensibilisation, de prévention et de mobilisation qui ont été entrepris, bien des jeunes sont en butte à des problèmes tels que le chômage, la toxicomanie et l'alcoolisme, et s'agissant des adolescentes, les grossesses précoces. La délégation ghanéenne espère que le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse sera mis à profit pour élaborer des programmes orientés vers l'action à l'horizon 2000 et au-delà, de façon à améliorer les conditions de vie des jeunes du monde entier.

26. En décidant de faire de 1999 l'Année internationale des personnes âgées, l'Assemblée générale a souligné la place importante qu'occupent ces personnes, trop souvent ignorées des pouvoirs publics, au sein de la société. Les secteurs public et privé doivent s'adapter de manière à favoriser au maximum la contribution des personnes du troisième âge à la vie de la société. À ce sujet, le Ghana appuie pleinement la perspective positive qui est adoptée à l'égard du vieillissement dans les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées et les objectifs mondiaux pour l'an 2001 concernant le vieillissement. Cette perspective coïncide avec les valeurs qu'incarne la famille élargie au Ghana, un pays où une place d'honneur est réservée aux personnes âgées pour leur savoir, leur sagesse et leur contribution à l'équilibre social.

27. Des statistiques affligeantes donnent le chiffre de plus de 500 millions de personnes handicapées dans le monde, dont 80 % dans les pays en développement. Les deux tiers de ces personnes sont des femmes et des enfants, victimes le plus souvent de fléaux infligés par l'homme, tels que les conflits et l'abus des drogues, et presque toujours exclus de la société. Le Ghana se félicite que l'ONU s'efforce de venir en aide à ces personnes en encourageant les Etats Membres à appliquer les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés adoptées par l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session et à contribuer au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés. Il espère en outre que les problèmes des personnes souffrant d'incapacités seront abordés comme il se doit lors du prochain Sommet mondial pour le développement social.

28. Considérant que la famille, qu'elle soit de type patriarcal ou matriarcal, est la pierre angulaire de l'édifice social, et contribue à la stabilité de la société, le Ghana a célébré avec enthousiasme l'Année internationale de la

famille en 1994. Il espère que les débats qui se tiendront en séance plénière à ce sujet déboucheront sur une approche tournée vers le futur qui permettra d'élaborer des programmes en faveur de la famille, la famille considérée comme unité de base de la société et agent, autant que bénéficiaire, du développement durable.

29. M. VOS (Pays-Bas), prenant la parole en tant que représentant de la jeunesse néerlandaise déclare qu'aux Pays-Bas comme ailleurs, la famille a changé et qu'elle est devenue comme l'ONU l'a elle-même reconnu "une entité pluriforme". Les sociétés doivent faire preuve de compréhension et de tolérance, lutter contre le rejet et la discrimination dans ce domaine et permettre aux jeunes de choisir le mode de vie familial qui leur convient le mieux, même s'il diffère de celui de la majorité.

30. Les jeunes s'intéressent particulièrement au problème de l'inégalité entre pauvres et riches, au Nord comme au Sud, voire à l'intérieur d'un même pays. Un nombre croissant d'enfants, notamment dans la classe d'âge de 6 à 11 ans, ne peuvent pas fréquenter l'école parce qu'ils doivent travailler pour subvenir aux besoins de leur famille. Des mesures destinées à promouvoir l'accès à l'éducation et prévenir l'abandon scolaire devraient par conséquent être incluses dans le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. Ces mesures ne devraient pas seulement être axées sur les 15-25 ans mais prendre également en compte la situation des plus jeunes. Elles pourraient s'inspirer du plan mis en place par le Président Nelson Mandela en Afrique du Sud et encourager la fréquentation des établissements scolaires, notamment par les filles, en assurant la gratuité des cours et des repas dans les écoles.

31. Chaque année la pauvreté et les conflits poussent des milliers de migrants à s'installer dans un pays autre que le leur où, malheureusement, ils sont souvent victimes de l'exclusion et de la discrimination. Souvent, leurs enfants connaissent également des problèmes d'intégration sociale et d'identité. Le représentant des Pays-Bas estime que le Programme d'action mondial pour la jeunesse ne prend pas suffisamment en considération le sort de ces jeunes migrants. Les pays doivent faire davantage d'efforts et consacrer davantage de ressources pour éduquer les migrants de la première et de la deuxième génération, leur créer des emplois et sensibiliser la population locale à la diversité des cultures de façon à favoriser la compréhension et la tolérance.

32. Dans un monde où les problèmes de la faim, de l'environnement et de la surpopulation sont une source d'inquiétude pour tous, le Programme d'action mondial doit offrir aux jeunes de nouvelles possibilités de participer à la recherche de solutions à ces problèmes auxquels ils seront eux-mêmes confrontés un jour. À cet égard, il est décevant de constater qu'en dépit des bonnes intentions exprimées au sein des Nations Unies, seuls trois représentants de la jeunesse sont présents à la Troisième Commission. Si l'Organisation des Nations Unies veut vraiment s'attaquer aux problèmes qui concernent les jeunes, il faut que les pays incluent ces derniers parmi les membres de leurs délégations. À l'occasion du dixième Anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, il est temps que les Nations Unies prennent conscience que les jeunes ne sont pas "le problème" mais la solution.

33. M. PACE (Malte) dit que la Troisième Commission devrait saisir l'occasion qu'offre l'examen du point 95 de son ordre du jour pour traiter les questions qui seront abordées lors du Sommet mondial pour le développement social. Ce faisant, elle contribuerait à cette tâche essentielle qu'est la préparation du Sommet, ce qui, de l'avis de la délégation maltaise, relève de son mandat.

34. Le plan d'action sociale du Gouvernement maltais s'inspire des principes suivants : garantir la justice sociale, s'agissant en particulier des membres les plus vulnérables de la société; assurer à chacun une sécurité et une protection dans tous les domaines; axer les prestations sociales sur la famille en tant que lieu d'épanouissement personnel, dans le respect du libre choix de chacun de ses membres; encourager chacun à ne pas dépendre passivement des services sociaux et à assurer lui-même son bien-être et, éventuellement, celui de tiers; veiller à ce que la solidarité soit activement pratiquée dans l'ensemble de la société; et, enfin, assurer la complémentarité des services fournis par les gouvernements et les ONG. Dans le cadre de ce plan d'action, le Gouvernement maltais a promulgué des lois visant à garantir la sécurité sociale, l'emploi sans discrimination, l'égalité entre les sexes et l'accès de tous à l'éducation et à la santé. En ce qui concerne l'emploi, des mesures particulières ont été prises en faveur de groupes marginaux ou défavorisés comme les personnes handicapées, les parents isolés, les toxicomanes en voie de réinsertion sociale et les anciens détenus. Par ailleurs, le Gouvernement a débloqué des fonds pour que les services sociaux puissent fonctionner efficacement et un institut de l'action sociale a été créé à l'Université de Malte pour dispenser une formation aux agents des services sociaux. Enfin, le Gouvernement maltais a constitué des commissions nationales de la jeunesse, des personnes âgées, des personnes handicapées, de la promotion de la femme et de lutte contre le trafic illicite des drogues où les groupes concernés sont pleinement représentés.

35. Par suite de problèmes économiques et sociaux divers et de phénomènes de société, le rôle de la famille maltaise en tant que pourvoyeuse d'aide à ceux de ses membres qui sont handicapés, faibles ou âgés perd de son importance. Heureusement, les associations bénévoles et les ONG sont actives. Après avoir joué un rôle pionnier, ces dernières continuent à fournir un soutien psychologique et social aux groupes vulnérables et ce en collaboration avec les services publics et en conformité avec les plans et programmes d'action sociale adoptés par l'Organisation des Nations Unies. Ainsi, elles viennent en aide aux personnes handicapées et aux personnes âgées en leur procurant des aides ménagères, en leur livrant des repas à domicile et en mettant des services téléphoniques à leur disposition en cas d'urgence.

36. Quand on examine la situation sociale dans le monde, il faut faire preuve d'un grand réalisme. Aujourd'hui, les effets des tendances récessionnistes qui se manifestent dans les pays développés et des fluctuations des marchés monétaires se font sentir quasiment partout. De ce fait, les programmes sociaux sont souvent retardés, voire abandonnés. Une plus grande coopération au sein de la communauté internationale peut cependant permettre de gagner la bataille pour l'amélioration de la qualité de la vie de tous, en particulier des groupes sociaux qui, en cette période de crise économique nationale et mondiale, sont les plus touchés.

37. Pour freiner le chômage et contribuer à créer des emplois productifs, les États Membres devraient non seulement s'efforcer d'attirer les investissements mais aussi créer des mécanismes de concertation qui permettraient aux syndicats, aux employés et aux services publics intéressés de formuler des politiques responsables en matière d'indexation des salaires sur le coût de la vie, c'est-à-dire des politiques qui n'aboutissent pas à la suppression d'emplois ou n'entravent pas la création d'emplois productifs. Par ailleurs, les agences pour l'emploi devraient se voir allouer davantage de ressources pour former les jeunes à des métiers offrant des débouchés et recycler les personnes qui ont perdu leur emploi.

38. Dans un autre ordre d'idées, il ne faut pas oublier le sort tragique des millions d'enfants qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles, notamment ceux qui sont victimes de conflits armés. De même, il faudrait se pencher sur le sort d'autres enfants, comme ceux que l'on exploite à des fins pornographiques, ceux qui travaillent et ceux qui vivent dans les rues.

39. Depuis la fin de la guerre froide, les relations internationales se sont transformées et la plupart des États se préoccupent avant tout d'établir entre eux des relations de confiance. On ne saurait certes sous-estimer l'importance des progrès réalisés dans cette voie mais il ne faut pas se leurrer : la paix ne signifie pas automatiquement la fin des problèmes sociaux. En particulier, les fonds alloués aux budgets militaires devront être utilisés à des fins sociales si l'on veut pouvoir améliorer le sort des défavorisés et percevoir ainsi les "dividendes de la paix".

40. Mme PILOTO (Zimbabwe) rappelle qu'il a été difficile de parvenir à un consensus, lors des deuxième et troisième sessions du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social, sur des notions telles que la sécurité humaine et le développement humain durable. La raison en était que les délégations n'avaient pas une compréhension suffisante de ces notions faute d'un dialogue entre les auteurs du Rapport sur le développement humain, d'où proviennent ces concepts, et le Comité préparatoire. Depuis, des efforts ont été faits dans ce sens mais ils ont été trop limités pour que le débat puisse être transparent et complet. L'intervenante espère donc que les départements concernés du Secrétariat remédieront à cet état de choses au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Elle rappelle que les questions susmentionnées concernent non seulement la Troisième Commission mais aussi la Deuxième.

41. En ce qui concerne le statut et le rôle des coopératives, la délégation zimbabwéenne se déclare encouragée par le rapport du Secrétaire général sur la question (A/49/213) qui montre que le mouvement coopératif fait preuve d'une capacité durable de créer des emplois, d'endiguer la pauvreté et d'améliorer l'intégration sociale. Il montre aussi amplement que les coopératives emploient des personnes appartenant à tous les groupes sociaux – personnes âgées, femmes, jeunes, handicapés, autochtones – qui, sans leur aide, seraient marginalisées. Aussi le mouvement coopératif mérite-t-il que les décideurs lui apportent tout l'appui possible.

42. À cet égard, précisément, certains pays ne comprennent pas toujours le rôle des coopératives, en tant qu'associations de personnes poursuivant un but économique. Cela est très dommage car, tant qu'il en sera ainsi, les décideurs n'apporteront pas aux coopératives l'appui juridique et autre dont elles ont absolument besoin. Compte tenu de la persistance de ce problème, la recommandation du Secrétaire général tendant à célébrer une Journée internationale des coopératives mérite que l'on s'y arrête, car elle permettrait aux agents sociaux et à la population dans son ensemble de prendre conscience du fait que les coopératives ne sont pas de simples clubs sociaux mais bien des entreprises.

43. Au Zimbabwe, les efforts qui ont été faits pour appuyer et promouvoir les coopératives ont porté leurs fruits. Celles-ci emploient des personnes qui, sans elles, se seraient retrouvées au chômage en raison de l'application, depuis 1990, du programme d'ajustement structurel. Le Gouvernement a encouragé non seulement les coopératives de services, entre autres dans le domaine du logement, mais aussi certaines entreprises, en particulier celles dont le capital appartient aux employés. Le Gouvernement a en effet réalisé que les coopératives donnent aux travailleurs, y compris à ceux ayant un bas niveau d'instruction, spécialement aux femmes, des garanties économiques et sociales. Le Chef de l'État a lui-même encouragé les sociétés à vendre leurs actifs à leurs employés et a grandement contribué au succès de ces opérations. De même, les employés ont été incités à créer leurs propres entreprises lorsque les sociétés dans lesquelles ils travaillent se trouvent en difficulté, sans attendre que celles-ci ferment leurs portes.

44. L'intérêt que l'on porte au mouvement coopératif aux niveaux national et international est encourageant. Cependant, il faudrait que les organismes des Nations Unies viennent en aide aux coopératives des pays en développement en leur fournissant assistance technique et conseils. La délégation zimbabwéenne apprécie à cet égard les efforts déployés par l'Organisation internationale du Travail et demande à tous les organismes des Nations Unies de renforcer leur dispositif d'aide au mouvement coopératif, en particulier en coordonnant davantage leurs travaux dans ce domaine.

45. M. GUILLEN (Pérou) dit que le prochain Sommet mondial pour le développement social sera l'occasion d'identifier des dominateurs communs entre les pays, en dépit de la diversité des réalités locales et, sur cette base, d'adopter des mesures en vue de vaincre la pauvreté, de développer l'emploi productif et de promouvoir l'intégration sociale.

46. De l'avis de la délégation péruvienne, la Déclaration politique que le Sommet mondial adoptera devra être un document clair, concis, qui reflète le pluralisme et qui possède une valeur éthique. Le texte présenté par le Président du Comité préparatoire constitue à cet égard une excellente base de négociation. Il ne s'agit pas de répéter des idées qui ont déjà été entérinées lors des nombreuses conférences internationales qui se sont succédées ces dernières années. Il convient, avant tout, de situer la question du développement social dans son contexte actuel, en tenant compte du fait que les disparités socio-économiques sont une cause majeure d'instabilité et d'insécurité.

47. Quant au projet de programme d'action, bien qu'il soit adéquatement structuré, il est nécessaire de le ramener à des proportions plus réduites, de façon à établir clairement les priorités, sans perdre de vue les objectifs d'ensemble et en renforçant les mécanismes de suivi.

48. Alors que, dans le passé, l'Organisation des Nations Unies a toujours privilégié les questions politiques au détriment des questions sociales, force est aujourd'hui de constater que c'est du règlement des problèmes sociaux que dépend la solution des conflits politiques. Malheureusement, l'aide publique au développement, qui est irremplaçable, même si elle ne fait que compléter les efforts des pays, ne cesse de diminuer et cela est préoccupant. Seul le Gouvernement japonais prévoit d'augmenter sensiblement son aide. L'Irlande, le Danemark et la Nouvelle-Zélande sont les seuls pays qui aient pris des initiatives en vue d'enrayer ce déclin. Toutefois, la participation de ces pays ne représente que 23 % du total de l'aide publique au développement. Cette situation est due au ralentissement de la croissance dans les pays industrialisés.

49. Dans un tel contexte, la nécessité s'impose, à l'évidence, d'établir un ensemble de priorités absolues. Les pays donateurs doivent reconnaître ces priorités, qui sont la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois productifs et la mise en place de services de base dans les domaines de la santé et de l'éducation.

50. Au Pérou, grâce à un programme de stabilisation des dépenses publiques, il a été possible de remettre de l'ordre dans l'économie, de freiner l'inflation et de redonner au pays la place qui est la sienne sur le plan international. Ayant retrouvé le chemin de la croissance, le Pérou accorde désormais la priorité aux questions sociales. Pour la première fois dans son histoire, il a adopté un programme d'investissements, financé à l'aide de ressources internes, qui a reçu l'aval des institutions financières internationales, de la Banque mondiale, du PNUD et d'un nombre croissant d'organisations non gouvernementales. Ce programme est destiné à bénéficier avant tout aux secteurs pauvres. En particulier, le Gouvernement péruvien s'efforce d'orienter les dépenses publiques vers des domaines tels que l'éducation, la santé de base et la sécurité alimentaire des groupes les plus vulnérables et il cherche à obtenir l'appui de la société civile à l'exécution de ce programme. En 1995, l'action entreprise en vue d'améliorer la qualité des services sociaux se poursuivra sur la base de l'expérience acquise pendant l'année en cours. Au cours des années suivantes, cette action s'étendra à de nouveaux secteurs. Déjà, entre 1991 et août 1994, 11 800 projets d'aide sociale, représentant un montant supérieur à 418 millions de dollars, ont été approuvés. Ces projets sont financés par le Fondo nacional de compensación social (FONCODES) (Fonds national d'indemnisation sociale). Le Fonds, qui sert de liaison entre les sources internes de financement et les institutions financières internationales, fait en quelque sorte office de banque sociale.

51. Compte tenu de l'importance croissante que revêt la question du développement social à l'heure actuelle, la délégation péruvienne entend collaborer sans réserve aux initiatives qui seront prises pour assurer le succès du Sommet mondial.

52. M. KALLEHAUGE (Danemark), prenant la parole en qualité, entre autres, de Président du Conseil nordique des organisations de personnes handicapées, rappelle que la quarante-huitième session de l'Assemblée générale a été marquée par un fait d'une importance majeure, à savoir l'adoption des Règles pour l'égalisation des chances des personnes handicapées. La nomination, en tant que Rapporteur spécial sur cette question, de M. Bengt Lindqvist, ancien Ministre suédois des affaires sociales, est également une source d'encouragement. Toutefois, M. Kallehaug déplore que ce poste de rapporteur spécial doive être financé à l'aide de fonds extrabudgétaires. Cette situation a d'ailleurs été dénoncée par de nombreuses organisations de personnes handicapées. Il faut espérer que les États Membres verseront les contributions nécessaires pour permettre l'accomplissement de cette important travail qui consiste à surveiller la mise en oeuvre des Règles. Car, dans ce domaine, les bonnes intentions ne suffisent pas. Donner des chances égales aux personnes handicapées est une tâche qui exige beaucoup d'efforts, des initiatives politiques nouvelles, des investissements et des programmes. Un dialogue devra s'engager autour de ces questions entre le Rapporteur spécial et les gouvernements.

53. Le représentant du Danemark appelle en particulier l'attention sur la Règle 18, aux termes de laquelle les États doivent reconnaître aux organisations d'handicapés le droit de représenter les intéressés, encourager et appuyer financièrement la création de telles organisations, établir des communications continues avec celles-ci et assurer leur participation à l'élaboration des politiques gouvernementales. Les pays nordiques sont convaincus, sur la base de leur expérience, du bien-fondé de ces recommandations et ils recommandent instamment à tous les États Membres de leur accorder une priorité élevée.

54. Étant donné que le monde compte entre 500 et 600 millions de personnes handicapées, soit environ une personne sur 10, et que ces personnes constituent la minorité défavorisée la plus nombreuse à l'échelon mondial, on peut légitimement s'étonner qu'il n'y ait pas aux Nations Unies un haut commissaire pour les personnes handicapées comme il y a un Haut Commissaire pour les réfugiés. Le représentant du Danemark rappelle à ce sujet les dispositions énoncées au paragraphe 10 de la section IV des Règles, où il est suggéré de créer un ou plusieurs postes de conseiller interrégional pour l'application des Règles afin de fournir des services directs aux États. À son avis, les gouvernements devraient, dans toutes les régions du monde, nommer des conseillers régionaux de façon à assurer l'application des Règles. À l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général pourrait donner un rang de priorité plus élevé à cette question en priant le PNUD d'appeler l'attention sur les personnes handicapées dans tous ses programmes qui ont trait au développement humain et en demandant à l'UNESCO d'accorder une attention accrue aux programmes d'éducation spéciale. Enfin, le PNUD devrait mettre au point sans tarder l'index des incapacités qu'il élabore actuellement et qui pourrait servir de référence pour surveiller la mise en oeuvre des Règles.

55. M. Kallehaug espère que les prochaines conférences mondiales, en particulier la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui aura lieu à Beijing en septembre 1995, et le prochain Sommet mondial pour le développement social, en mars 1995, seront l'occasion pour les organisations de handicapés

d'être présentes et de manifester leurs aspirations. Enfin, toutes les stratégies destinées à éradiquer la pauvreté et à développer l'emploi devraient contenir des dispositions spécifiques concernant les handicapés.

56. M. BERTRAN (Uruguay) rappelle que son pays possède, en matière de protection sociale, une tradition qui remonte au début du siècle. Dès 1877, la loi nationale sur l'éducation a établi le caractère universel, obligatoire, gratuit et laïc de l'enseignement. Par la suite, grâce à l'action d'éminents politiciens et intellectuels, fondateurs de l'Uruguay moderne, l'enseignement primaire s'est généralisé, des écoles ont été créées pour les handicapés et les jardins d'enfants se sont multipliés, de sorte que, depuis 1985, le taux d'analphabétisme en Uruguay ne dépasse pas 4,5 %. Les pensions de vieillesse et d'invalidité, l'assurance-chômage et le droit de grève, tels sont quelques-uns des acquis sociaux qui font de l'Uruguay l'un des pays les plus développés du monde sur le plan social. Les possibilités de formation offertes aux Uruguayens ne sont pas étrangères à la stabilité et au progrès qui caractérisent le pays depuis le milieu du siècle.

57. Toutefois, l'extraordinaire développement des connaissances exige une mise à jour des programmes d'enseignement que seuls d'importants investissements peuvent rendre possible. Les tensions que l'on observe actuellement, en particulier dans les établissements scolaires, sont étroitement liées à l'insuffisance des investissements dans ce domaine et dans d'autres. Le chômage et la pauvreté qui en résultent peuvent, dans bien des cas, être attribués à un manque de formation professionnelle. C'est pourquoi ce qui s'impose avant tout, à l'heure actuelle, est la nécessité de garantir à tous une éducation et une formation de qualité, afin que tous puissent avoir accès au marché du travail. Sans un programme efficace en matière d'éducation, qui possède la souplesse nécessaire pour s'adapter aux nouvelles techniques, aucune société ne peut progresser. Enfin, la délégation uruguayenne considère que la formulation de plans nationaux dans ce domaine exige la participation de la société tout entière.

58. En Uruguay, le système éducatif se trouve confronté à une difficulté supplémentaire due au manque de locaux, qui oblige à réduire les horaires de cours, notamment dans l'enseignement primaire et l'enseignement moyen. Cette situation place les étudiants uruguayens dans une situation défavorisée qui est source d'inégalités et, partant, de tensions. C'est pourquoi la Commission nationale de la famille, créée dans le cadre de l'Année internationale, s'est notamment donné pour objectif d'allonger les horaires d'enseignement. L'Uruguay ne perd pas l'espoir de réaliser cet idéal qu'est l'enseignement pour tous d'ici à l'an 2000.

59. M. CHEPSIROR (Kenya) dit que son pays participe activement à la préparation du prochain Sommet mondial pour le développement social, dont il attend des engagements fermes et l'adoption de programmes axés sur l'éradication de la pauvreté, l'élimination des obstacles au développement, la création d'emplois productifs et l'instauration, à l'échelon international, d'un environnement économique et social favorable.

60. La question de la croissance économique est déterminante. Or, le contraste persiste entre les pays industrialisés et le monde en développement, particulièrement l'Afrique. La situation dans ce dernier continent est d'autant plus préoccupante que l'on n'y constate aucun signe tangible de reprise. Cette région du monde demeure particulièrement vulnérable à des politiques économiques internationales inéquitables; elle est souvent victime de catastrophes naturelles et elle ploie sous le poids de la dette, cela à un moment où les flux financiers se raréfient et où les cours des produits primaires demeurent bas.

61. Les mesures prises par la communauté internationale pour améliorer la situation économique et sociale en Afrique, et plus particulièrement en Afrique subsaharienne, ont donné des résultats très limités. Aussi le Kenya continue-t-il d'insister pour que cette action se poursuive. Il recommande, en particulier, l'adoption d'une approche globale et intégrée du développement, la mise en oeuvre de programmes d'ajustement structurel qui tiennent compte de la dimension sociale et prévoient un filet de sécurité pour les groupes vulnérables, le lancement de nouvelles initiatives pour trouver une solution durable au fardeau de la dette, l'allocation de ressources additionnelles pour accélérer le développement social et le renforcement de la productivité individuelle grâce à l'application systématique de la science et de la technique. Enfin, il faut reconnaître le fait que le développement social, la croissance économique et la stabilité politique sont inséparables.

62. Bien sûr, éliminer la pauvreté est un devoir qui incombe d'abord aux gouvernements. Mais certains gouvernements sont plus favorisés que d'autres à cet égard. C'est là qu'intervient l'aide internationale. En Afrique, cette aide doit consister à promouvoir l'éducation, la formation, le développement de la science et de la technique, à développer l'infrastructure physique et les équipements sociaux, à renforcer les capacités institutionnelles des secteurs public et privé et à accélérer la croissance économique.

63. S'agissant de la question de la jeunesse, qui figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis sa quarantième session et qui appellera de nouveau l'attention de la communauté mondiale l'an prochain, à l'occasion du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, le représentant du Kenya fait observer que, dans son pays, les jeunes représentent déjà plus de la moitié de la population. Malheureusement, les conditions de vie d'une grande partie de cette jeunesse continuent de se détériorer en raison, notamment, des bouleversements sociaux liés à l'urbanisation ainsi qu'à l'affaiblissement des liens familiaux et des systèmes d'appui traditionnels. C'est pourquoi le plan de développement du Kenya pour la période 1994-1996 accorde la priorité au financement de l'éducation des jeunes et à l'élaboration d'une politique nationale de promotion des jeunes. Des programmes ont également été élaborés dans des domaines tels que la santé et la protection sociale, la création de projets générateurs de revenus et l'octroi de crédits pour aider les jeunes non scolarisés. En outre, le Service national de la jeunesse, créé en 1963, bénéficie actuellement d'une assistance accrue qui doit lui permettre de renforcer ses activités de formation. De même, les institutions de formation technique et polytechnique ont reçu le financement nécessaire pour aider les jeunes à créer de petites entreprises.

64. En ce qui concerne le vieillissement, le Kenya apporte son appui à la fois au Programme des Nations Unies sur le vieillissement et à la Société africaine de gérontologie. Comme la plupart des pays en développement ayant une vaste population rurale, le Kenya dépend avant tout, pour la protection des personnes âgées, des liens familiaux traditionnels. Or, à l'heure actuelle, ces liens tendent à s'éroder en raison de l'exode croissant des zones rurales vers les zones urbaines. S'il est vrai que les organisations non gouvernementales et les institutions religieuses fournissent une aide dans ce domaine, le Gouvernement kényen n'en demeure pas moins convaincu que la place des personnes âgées est dans la famille.

65. Le Kenya, qui a appuyé l'adoption des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés, a lancé une campagne à l'échelle du pays, dont le Président Daniel T. Arap Moi a pris personnellement l'initiative, en vue d'améliorer le sort de ces personnes. La prise en considération de la situation des handicapés fait désormais partie des politiques gouvernementales d'une manière générale. Des programmes d'éducation spéciale et de formation technique et professionnelle sont mis de façon croissante à leur disposition. On s'efforce également de faciliter leur participation au sein des entreprises et dans les activités génératrices de revenus. Certes, la situation des personnes handicapées est encore loin d'être satisfaisante, mais, avec l'aide des gouvernements amis et des ONG, le Kenya a la certitude de progresser dans ce domaine.

66. Convaincu que le développement doit être centré sur cette cellule de base de la société qu'est la famille, le Gouvernement kényen espère sincèrement que le Fonds de contributions volontaires pour l'Année internationale de la famille, créé l'an dernier en vue de dégager de nouvelles ressources pour des projets spécifiques axés sur la famille, en particulier dans les pays en développement, recevra toute l'attention qu'il mérite. La famille doit posséder les ressources nécessaires pour être en mesure de s'acquitter de sa responsabilité principale, qui est d'élever les enfants et d'aider ceux des siens qui, pour des raisons dues à l'âge, au chômage, à la maladie ou à l'incapacité physique, ne peuvent pas subvenir à leurs besoins.

67. Le Gouvernement kényen, qui a participé activement à la Conférence internationale sur la population et le développement et qui a fait sien le programme d'action adopté au Caire, est déterminé à améliorer la protection sociale de la population kényenne en s'efforçant, dans le cadre de l'Association kényenne pour la planification de la famille, de réduire le taux d'accroissement de cette population et d'améliorer la santé des mères et des enfants.

68. M. BOUCHER (Représentant spécial de la Banque mondiale auprès de l'Organisation des Nations Unies), se référant spécifiquement à la question du vieillissement, appelle l'attention des membres de la Commission sur une importante étude que la Banque mondiale vient d'achever sur cette question, et qui est parue en anglais sous le titre "Averting the Old Age Crisis: Policies to protect the Old and promote Growth". Comme le montre cette publication, la crise du vieillissement qui menace actuellement le monde présente quatre aspects fondamentaux. Il y a d'abord l'allongement de l'espérance de vie et la baisse de la fécondité qui se traduisent par un accroissement du nombre des personnes âgées au sein de la population d'une manière générale. De ce fait, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, les systèmes destinés à

assurer la sécurité financière de ces personnes ont de plus en plus de mal à répondre aux besoins. Ce ne sont pas seulement les personnes âgées elles-mêmes qui sont confrontées à ces problèmes, mais également leurs enfants et leurs petits-enfants. Les systèmes mis en place par les gouvernements sont en difficulté parce qu'ils remplissent trois fonctions en matière de sécurité financière : une fonction de redistribution des revenus, une fonction d'épargne et une fonction d'assurance.

69. Dans un monde où la proportion des personnes âgées de plus de 60 ans va pratiquement doubler au cours des 35 prochaines années, passant de 9 à 16 %, plus de la moitié de ces personnes survivent exclusivement grâce au soutien que leur apporte la famille élargie et à d'autres formes d'aide à caractère informel. Toutefois, ce système de sécurité commence à donner des signes de faiblesse pour des raisons qui tiennent à l'urbanisation, à l'industrialisation et à la mobilité croissante. C'est alors que le gouvernement naturellement intervient. Il intervient par le biais d'un système de cotisations sociales versées par ceux qui travaillent. Or, lorsque le nombre des travailleurs diminue et que la population des retraités s'accroît, les charges sociales tendent, elles aussi, à augmenter. Ainsi, en Europe de l'Est et dans certaines régions d'Amérique latine, les impôts sur les salaires destinés à financer les pensions représentent environ le quart du salaire moyen. Un tel système freine la croissance économique au point que les gouvernements ont de plus en plus de mal à tenir leurs engagements à l'égard des personnes âgées. Les problèmes auxquels ils se trouvent confrontés sont multiples. Pour ne pas payer l'impôt, de nombreuses personnes ne déclarent pas ce qu'elles gagnent. Dans certains pays comme la Hongrie, où l'âge moyen de la retraite est de 54 ans, un quart de la population est constitué de retraités, de sorte que les cotisations sociales représentent 33 % du salaire. En Autriche, en Italie, en Allemagne et en Finlande, les pensions absorbent un tiers des dépenses publiques; en Suède, au Royaume-Uni et aux États-Unis, elles représentent près du quart de ces mêmes dépenses. Enfin, dans des pays comme l'Égypte ou le Venezuela, par suite d'une mauvaise gestion des fonds de pension, ceux-ci ont perdu, au fil des années, une grande partie de leur valeur.

70. Pour surmonter ces problèmes, ce que recommande essentiellement le rapport de la Banque mondiale est une réforme du système de financement des pensions de vieillesse. Le système que préconise la Banque mondiale, au lieu d'être un système unique géré par le gouvernement, comprendrait trois mécanismes ou volets distincts. Le premier mécanisme, qui ressemblerait aux systèmes actuels, aurait pour but d'assurer une redistribution du revenu et, par ce biais, d'offrir un filet de sécurité aux personnes âgées. Le deuxième mécanisme, qui serait axé sur l'épargne, dépendrait directement des contributions individuelles et consisterait en un système de cotisations obligatoires gérées par des organismes privés. Les fonds seraient placés dans le secteur privé, selon les lois de la concurrence et conformément à une réglementation officielle.

71. Le troisième mécanisme serait un mécanisme d'épargne volontaire, qui offrirait un complément de retraite aux personnes ayant les moyens et le désir d'économiser davantage. Cette réforme aurait l'avantage de diminuer l'impôt à acquitter pour financer les régimes de pension, de relancer l'épargne, de

stimuler le développement du secteur privé et, partant, de contribuer à la croissance. Des pays comme l'Australie, l'Argentine et le Chili ont modifié dans ce sens leurs systèmes des pensions.

72. Réformer les systèmes des pensions ne sera pas chose facile. C'est là une question complexe et sujette à controverse. Toutefois, le Représentant spécial de la Banque mondiale est convaincu que des changements dans ce domaine sont inévitables et que plus on tardera à les introduire, plus les difficultés augmenteront. Il est possible de parer à la crise du vieillissement mais, pour ce faire, il faut commencer dès maintenant à élaborer des plans et à éduquer l'opinion publique.

La séance est levée à 12 h 45.